

MAIRIE DE LALANDE-EN-SON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 Janvier 2011

PRESENTS : MM R. PEREZ – B. CAUBET – M. CHEVALIER
Mmes E. BOCKSTAL – C. BREANT – D. JEANROT – M.C. LLORENS
M. P. TACK

ABSENTS EXCUSES : J.L. HENNOCQUE (pouvoir à M.C. LLORENS) – P. LHOMOY
D. MAHOT – H. RENE – T. VELU – Mmes V. ROUET – V. TERKA

œ Réfection de l'alarme de l'école primaire

La classe de CM1-CM2 a été dotée à l'automne 2010 de l'école numérique pour une valeur de 13.582,30 € (formation TBI incluse) subventionnée à 80 % par l'état.

Afin d'assurer la sécurité de ce nouveau matériel, Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de modifier le système de sécurité actuel devenu obsolète.

Monsieur le Maire présente deux devis établis par les sociétés A.C.S à Beauvais et E.P.S siège social à Strasbourg. Plusieurs solutions sont proposées soit la location du matériel, soit l'achat du matériel.

Société A.C.S.

- * Location : 73,40 € HT par mois avec télésurveillance incluse + 440 € HT pour les frais d'installation.
- * Achat du matériel : 2.741,00 € H.T + 31 € H.T par mois pour la télésurveillance.

Société E.P.S.

- Location : 38 € H.T par mois (Intervention et maintenance incluse) + 89,70 € HT Frais d'installation + 5,5 € HT par mois GSM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (pour : 9, contre : 0, abstention : 0) de :

- Retenir l'entreprise EPS pour une proposition de location

œ Acquisition d'un standard téléphonique

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une offre commerciale proposée par orange business services pour l'acquisition d'un standard téléphonique composé d'un poste numérique et 2 téléphones sans fil.

1^{ère} Proposition en location pour une durée de 5 ans :

Loyer trimestriel avec maintenance : 223,74 € TTC soit 894,96 € TTC annuel

2^{ème} Proposition en vente avec maintenance :

Acquisition matériel : 2.434,39 € TTC

Maintenance annuelle : 212,89 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (pour : 9, contre : 0, abstention : 0) de :

- Retenir la deuxième proposition : Achat du matériel et la maintenance annuelle.

œ Réfection de la chaussée de la « Rue du Clos de la Tour »

Monsieur Le Maire procède à l'ouverture des plis concernant les travaux de renforcement de rive de chaussée « Rue du Clos de la Tour » suite aux intempéries survenues courant décembre 2010.

- Premier devis présenté par la société Ramery Travaux Publics pour 8.306,22 € TTC
- Deuxième devis présenté par la société Oise TP pour : 7.355,40 € TTC
- Troisième devis présenté par la Société SPC pour : 8.043,10 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (pour : 9, contre : 0, abstention : 0) de :

- Retenir le devis de la société Oise TP pour un montant de 7.355,40 € TTC

◆ Personnel communal

• Avenant au contrat de travail de Melle Marlyse MELGET

Le contrat de Melle Marlyse MELGET a été renouvelé à compter du 6 Octobre 2010 au grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, échelon 5 (indice brut : 305, indice majoré : 296). Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal un avancement au grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, échelon 6 (indice brut : 318, indice : majoré 305) à compter du 1^{er} Février 2011.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré (pour : 9, contre : 0, abstention : 0) décide :

- De promouvoir Melle Marlyse MELGET au grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, échelon 6 (indice brut 318, indice majoré : 305) à compter du 1^{er} Février 2011.

• Projet de délibération concernant les avancements de grade

- Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

- Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité.

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le ou les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
Rédacteurs Territoriaux	Tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	100 %
Adjointes Techniques	Tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	100 %

Le Maire

Ramon PEREZ